

Différent entre la majorité municipale d'Auxonne et la Communauté de Communes : les trois groupes d'opposition du conseil municipal livrent leurs points de vue

Le sentiment d'être malmené par la nouvelle communauté de communes CAP Val-de-Saône et plus précisément par sa présidente Marie-Claire Bonnet-Vallet, a amené le maire d'Auxonne Raoul Langlois et les délégués communautaires élus de la majorité municipale d'Auxonne à boycotter les dernières réunions du Conseil communautaire et à écrire une lettre ouverte adressée aux citoyens auxonnais. Cette attitude fait suite notamment au vote défavorable de la présidente de l'intercommunalité lors de la réunion de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) portant sur l'extension de la zone du Charmoy (Leclere), mais pas que ... Quelle analyse en font les trois représentants des groupes d'opposition au conseil municipal, lesquels représentent une partie non négligeable des citoyens auxonnais ? Parole à la défense...



Jacques-François Colquhoun :
« Je trouve regrettable que ces différents n'aient pas trouvé réponses au sein de nos instances, lieu de débats et d'échanges ».

"Dans le fond, il est indéniable que ces différents ont leur origine à la mise en place du bureau communautaire lors des élections (présidence et vice-présidences).

Il est indéniable aussi que dans l'esprit, la majorité municipale d'Auxonne semble s'être positionnée en « groupe d'opposition » alors que dans une telle instance on ne peut opposer la majorité municipale de la ville centre et l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Il en va du bon sens et de l'intérêt général...

De plus, il m'est difficile de pouvoir juger le comportement reproché par la majorité municipale en dehors des instances dans lesquelles je siège. Je n'ai pour ma part jamais vu de refus d'échanges ou de débats au sein du conseil communautaire. Il en est de même au sein des différentes commissions même si l'on peut noter un absentéisme certain de la majorité auxonnaise.

Dans les conseils communautaires, les échanges sont parfois vigoureux, chacun défendant son point de vue, mais n'est-ce pas là le rôle d'un débat ? Le vote de l'ensemble des conseillers communautaires permet de valider la décision finale en toute démocratie.

La communauté de commune se doit de gérer sur l'ensemble du territoire les compétences qui lui sont confiées. Au même titre, la commune d'Auxonne joue un rôle de centralité et de moteur pour l'ensemble des communes qui l'entourent. Il nous faut travailler de concert en ne perdant pas de vue l'intérêt général de notre communauté de commune et l'intérêt particulier de la commune d'Auxonne. C'est un ensemble complexe dans lequel les compromis peuvent, d'un côté comme de l'autre, faciliter une bonne gestion.

Dans la forme, Je trouve regrettable que ces différents n'aient pas trouvés réponses au sein de nos instances, lieu de débats et d'échanges.

Le vote reproché de la Présidente de la Communauté de Communes lors de la CDAC du 21 décembre dernier a certainement provoqué la distribution du tract de la majorité municipale. Lors du dernier Conseil Communautaire, la Présidente s'est expliquée sur ce choix. Le dossier présenté comportait des inexactitudes. L'adjointe à l'urbanisme d'Auxonne m'a fait part que ce dossier avait été monté par l'investisseur lui-même. Ce qui est regrettable est certainement le manque d'accompagnement de la municipalité dans le montage de ces dossiers, et là, c'est un fait récurrent dans notre commune".



Fabrice Vauchey : « Une façon de créer un rideau de fumée pour masquer l'absence de bilan ».

"Il me semble que le timing n'est pas innocent, c'est juste avant le Débat d'Orientation Budgétaire à la Mairie et le vote du budget, et un an avant les échéances municipales. Pourquoi une telle crise d'urticaire politique, soudaine, à ce moment-là ?

Je crois, et cela n'aura échappé à personne il me semble, que c'est une façon de créer un rideau de fumée pour masquer l'absence de bilan qui caractérise les 5 dernières années de mandat. Peut-être une recherche de bouc émissaire pour dévier l'attention...

Tous les dossiers phares que le maire porte s'enlisent, et pour certains depuis plusieurs années qu'il s'agisse du musée et des travaux au château, de l'extension du port, de la salle Sainte Colette, de la base de plein air, de la requalification du centre-ville.

Sans même parler de l'évolution de la situation financière de la ville qui devient très préoccupante et qui réduit d'autant les marges de manœuvre pour investir au service de nos concitoyens. A l'étape du DOB, aucun plan de financement pluriannuel n'a été présenté sur ces projets. Si l'on parle du centre bourg, alors que la majorité avait annoncé 80 % de subvention le 3 mai 2018, le maire a bien confirmé le 12.02.19 lors du DOB que pour l'instant nous n'avions que 10 %. Rappelons au passage que la 1ère tranche de ce projet s'élève à environ 9 000 000 d'euros et court de 2018 à 2020. Nous sommes en 2019 soit à la moitié de cette 1ère phase et le plan de financement n'est toujours pas arrêté !

Plutôt que d'attaquer la communauté de communes, plutôt que d'attaquer l'opposition, plutôt que de sombrer dans une nervosité de plus en plus palpable, je crois plus utile pour nos concitoyens que le maire travaille à la satisfaction de l'intérêt général.

J'engage d'ailleurs M. le Maire à un travail d'inspection politique plutôt que de chercher des querelles politiques qui nuisent à la crédibilité de la parole publique".



Wilfried Le Goff : « Des torts partagés mais surtout un état d'esprit totalement fermé... ».

"En décembre dernier, la Présidente de la Communauté de Communes et le Maire de Lamarche-sur-Saône ont émis un vote négatif lors d'une Commission Départementale d'Aménagement Commercial portant sur une extension de la zone du Charmoy (Leclere).

Pour les élus de la majorité auxonnaise, c'est la désillusion de trop et ils ont donc publié et distribué un tract incendiaire à destination des élus communautaires des 35 communes du canton.

Ma première réaction en tant qu'élus auxonnais est d'abord une grande déception. Tout d'abord sur la forme : ce choix de lettre ouverte est calamiteux,

le linge sale doit se laver en famille...

Mais tout ceci n'est que le reflet de plusieurs années de rancœurs accumulées : ainsi, en janvier 2017, lors de la fusion des communautés de communes entre Auxonne et Pontailler-sur-Saône, Marie-Claire Bonnet-Vallet a été élue par 38 voix contre 18 pour M. Langlois, maire d'Auxonne. Mais le plus grand camouflet a été l'élection comme vice-président de Fabrice Vauchey (élu de l'opposition auxonnaise) avec 33 voix, alors que cette vice-présidence était logiquement promise à Claude Lapostolle (3e adjoint à Auxonne).

A chaque vote de vice-présidence, il n'y avait qu'un seul candidat tour à tour issu des ex-cantons d'Auxonne et de Pontailler...sauf quand M. Lapostolle se présentait. C'était donc un acte politique affirmé et il serait bon de l'assumer, notamment par nos conseillers départementaux...

J'avais largement souri à ce revers, mais in fine, les conséquences sont plus que négatives. Le rôle moteur de la Ville Centre n'est pas assuré, faute de manque d'implication liée à un manque de confiance. Nul n'est gagnant...

Sur le fond de cette lettre, certaines questions portant sur l'iniquité de taxations ou de subventions méritent d'être débattues...mais de façon constructive.

Il faut fédérer les élus des autres communes sur tel ou tel sujet au préalable mais surtout il faut d'abord fédérer les élus auxonnais entre eux ! Le travail en commission ne semble pas plus efficace et ouvert en conseil communautaire, qu'il ne l'est au sein du conseil municipal auxonnais.

Outre l'intérêt communautaire, il est urgent que l'ensemble des 18 conseillers communautaires auxonnais pensent aussi à l'intérêt de notre Ville d'Auxonne.

La fin de mandat sera de toute façon difficile et probablement contre-productive, même si quelques élus signataires de la lettre sont plus une logique « d'alerte » que de conflit.

Il semblerait qu'un bon tiers des élus auxonnais actuels ainsi que des maires du canton ne briguent pas un nouveau mandat en 2020. Voilà un réel espoir pour Auxonne et pour le canton car je ne vois malheureusement pas d'issue solide à court terme ».

